



NOTE : ART. 10 (REJET DANS UN ÉGOUT UNITAIRE OU DOMESTIQUE) ET ART. 11 (REJET À L'ÉGOUT PLUVIAL OU DANS UN COURS D'EAU) DU RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DES EAUX USÉES DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET LES COURS D'EAU DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Projet **ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL
NORANDA - AFFINERIE CCR
PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE - PRODUITS SHELL CANADA**
PROJET DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DES CELLULES 1 ET 3 DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

Titre **FIGURE 2-9 (MODIFIÉE)
SCHÉMA DE GESTION DES EAUX DE LA CELLULE 3**

DESSAU SOPRIN Dessau-Soprin inc.
1060, rue University, bureau 600
Montréal (Québec) H3B 4V3
Téléphone: (514) 251-1010
Télécopieur: (514) 251-1060

Préparé S. POIRIER	Discipline RE	Chargé de projet S. POIRIER
Dessiné F. BOUDREAU	Échelle AUCUNE	Extrait de: Rév.:
Vérité M. VERMETTE	Date 2004-05-03	

Projet	Lot	Disc.	No. Dessin	Rév.
0450897	170	RE	000503	